

Réunion du 29 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 29 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire.

Date de Convocation : 21 avril 2015

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, THUIZAT, LABBE, LAUSDAT, AUGENDRE et VIRLOGEUX, Mesdames DESNAUDS, TOURET, GRANSEIGNE, CUSIN-MASSSET et LAMARTINE.

Mme Sourieux est arrivée après les délibérations et n'a participé qu'à partir des questions diverses

Excusés : Madame MERITET, Monsieur BARRET

Monsieur Augendre a été élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Proposition de l'Etat pour la vente du bâtiment de l'actuel CTER (route de Cosne)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques qui précise que l'Etat (France Domaine), propriétaire de la parcelle AA 45 d'une superficie de 657 m² située sur la commune du Montet, envisage de céder ce bien actuellement occupé par du personnel du Conseil Départemental de l'Allier.

En application des dispositions des articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'Etat, le Directeur des Finances Publiques soumet ce projet de cession au droit de priorité de la commune du Montet pour le montant de l'estimation domaniale, qui s'établit à 22 000 €.

En application des dispositions de l'article L240-3 du code précité, la commune dispose d'un délai de deux mois pour faire connaître sa décision de faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ce bien.

En cas de réponse négative, la commune devra se rapprocher du Conseil Départemental afin de déléguer son droit de priorité.

Avant toute décision, le Conseil Municipal souhaite avoir plus d'éléments : visite des locaux concernés, intentions du Conseil Départemental sur la partie lui appartenant, contraintes techniques, diagnostics etc...

Monsieur le Maire est chargé d'apporter des réponses à ses questions pour la prochaine réunion de façon à ce que le Conseil Municipal prenne une décision.

Il est précisé que la partie appartenant au Conseil Départemental a été évalué à 20 000 € par le service des domaines.

SDE 03 : intégration de collectivités supplémentaires pour l'achat groupé de gaz naturel

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune objection à l'intégration de nouveaux membres pour la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel par le SDE 03.

Projet d'implantation d'une aire de camping-car

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes Bocage Sud envisage de financer une seconde tranche d'aires de camping car comme elle l'a fait il y a quelques années.

Le Conseil Municipal souhaite que la communauté de communes étudie la possibilité d'implantation sur le champ de foire et précise le coût qui restera à la charge de la commune du Montet.

Après cela, le Conseil Municipal prendra une décision définitive quant à l'implantation de cette structure.

Avenant au marché C.C.A.B. 3ème tranche

Le Conseil Municipal ayant constaté que les travaux prévus dans le cadre du CCAB 3ème tranche sont incomplets en raison de l'état de la rue Roger Bridot suite aux travaux du raccordement du nouvel EHPAD, il est nécessaire de réaliser la réfection de cette rue qui est la continuité de la rue du stade et qu'il s'agit d'une voie sans issue par conséquent sa réfection ultérieure nuirait aux travaux en cours.

Aussi, le Conseil Municipal décide de faire un avenant au marché pour un montant de travaux de 3 781,50 € HT.

Le montant total de l'opération CCAB 3ème tranche est donc le suivant :

Maîtrise d'œuvre : 13 400 €

Marché initial de travaux : 200 692.65 €

Avenant au marché : 3 781.50 €

Un devis pour la plantation d'arbustes sera également soumis au conseil municipal le moment venu pour un montant de 3 571.15 €. Ce devis pourra être adapté en fonction de la réalisation des travaux et des contraintes de plantations une fois ces travaux réalisés.

Stationnement handicapés

La place de stationnement située devant le cabinet du kiné n'ayant pas les dimensions suffisantes pour matérialiser une place handicapée ; un marquage au sol précisera « place réservée à la clientèle du kiné ».

Le logo « stationnement handicapé » sera peint sur la place handicapée du parking du pigeonnier.

Questions diverses

Monsieur Marcel Grand, cadre hospitalier à l'hôpital de Moulins assure la Direction par intérim de l'EHPAD la Charmille jusqu'à la nomination d'un directeur

La communauté de communes Bocage Sud aurait un projet pour l'ancien bâtiment de la maison de retraite.

Il est nécessaire de déplacer le panneau d'interdiction de stationner situé rue du colombier vers chez M. Deschaumes et de le mettre devant le mur afin d'assurer la sécurité de la circulation.

Il faut aussi enlever les panneaux temporaires de signalisation de l'EHPAD « La Charmille » et étudier la possibilité de mettre des panneaux définitifs.

Il faut envisager d'organiser une nouvelle battue aux pigeons.

Les rideaux occultant seront mis en place au centre socio-culturel.

La commission des fleurs demande d'étudier la possibilité de remplacer les bornes sur la place de l'église par des bacs à fleurs.

Le conseil Municipal est amené à réfléchir à la possibilité de faire un avenant au règlement du cimetière qui permettrait la possibilité de sceller une urne funéraire sur une tombe.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée.